#### RAPPORT FINAL SUR L’ETAT D’AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+ 1

#### 1erJANVIER – 31 DECEMBRE 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence** |  | **Localité, Secteur/Thème(s) du Programme** |
| Titre du Programme REDD+: **PROGRAMME D’APPUI A LA REFORME FONCIERE ET AU RENFORCEMENT DE CAPACITE DE L’ADMINISTRATION**  Réf. du Programme (**le cas échéant)**:  Numéro de référence du Programme/MPTF  Office:2 | (le cas échéant) Localité : Kinshasa  Echelle nationale (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieures pour la conduite d’activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasaï Oriental) |
| Secteur/Thème(s) : Foncier |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisations participantes** |  | **Partenaires de mise en œuvre** |
| Organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme   1. ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN) | Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales.   1. Ministère des Affaires Foncières 2. Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Budget du Programme (US$)** | |  | **Durée du Programme (mois)** |
| **Contribution du Fonds: 7 000 000**   * *le cas échéant, par agence*   **Contribution de(s) agence(s):**   * *le cas échéant, par agence*   **Contribution du Gouvernement:**   * *(le cas échéant)*   **Autres Contributions [donateur(s)]:**   * *(le cas échéant)*   **TOTAL: 7 000 000** | | Durée totale (mois): 48 Mois  Date de démarrage3 : 01/01/2017  Date de clôture originale*4* *:31/12/2020*  Date de clôture actuelle5 : *31/12/2021)* |
| |  | | --- | | **Evaluation du Programme** | | Evaluation – *(à joindre le cas échéant)*  ☐Oui ☐ Non Date : dd.mm.yyyy)  Evaluation à mi-parcours *– (à joindre le cas échéant)*  ☐ Oui ☐ Non Date: \_ dd.mm.yyyy): | | |  |  | | --- | --- | |  | **Soumis par:** | | o | Nom: Robert Lewis-Lettington | | o | Titre: Chief, Land, Housing and Shelter Section | | o | Organisation participante : UN-Habitat | | o | Addresse e-mail: [robert.lewis-lettington@un.org](mailto:robert.lewis-lettington@un.org) | | | | |

1. Le terme “programme REDD+” est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints*.*
2. Le numéro de référence du programme REDD+ est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé “Project ID” sur le MPTF Office GATEWAY.
3. La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu’Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office (MPTF Office GATEWAY).
4. Tel qu’approuvé sur le document de programme original par le Comité de Pilotage du FONAREDD. 33En cas de prolongation du programme, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n’est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme REDD+ ont été complétées par l’Organisation Participante responsable.

Table des Manières

[RÉSUMÉ 4](#_Toc15027806)

[I. OBJECTIFS 5](#_Toc15027807)

[II. RESULTATS 5](#_Toc15027808)

[i) Description sommaire des résultats 5](#_Toc15027809)

[ii) Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance 8](#_Toc15027810)

[iii) Jalon de la LOI 14](#_Toc15027811)

[iv) Gestion participative 16](#_Toc15027812)

[v) Narratif sur l’aspect genre 16](#_Toc15027813)

[vi) Respect des Normes et Gestion Environnementale et Sociale 17](#_Toc15027814)

[vii) Gestion des risques 19](#_Toc15027815)

[viii) Illustration narrative spécifique 25](#_Toc15027816)

[ix) Modalités de suivi 25](#_Toc15027817)

[x) Révisions programmatiques (le cas échéant) 25](#_Toc15027818)

[xi) Ressources 25](#_Toc15027819)

# RÉSUMÉ

Le programme d’appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ et vise à doter le pays d’une politique foncière à l’horizon 2020. Pour y arriver, le programme passe par le renforcement de la commission nationale de la réforme foncière en charge du pilotage de la réforme, et la mise en œuvre d’expériences pilotes de sécurisation foncière au niveau communautaire dans des sites pilotes qui seront capitalisées à travers des guides méthodologiques dans le cadre de la réforme.

En Février 2019, le programme s’est réuni pour adopter son plan annuel de travail budgétisé (PTBA) qui fut validé par son comité de gestion. Malgré un retard important dans le démarrage des activités, des résultats importants ont été enregistrés au niveau de différents jalons.

**Au niveau du jalon 1,** trois réunions des organes de la CONAREF se sont tenues en mai (Cellule Technique), et en décembre (Comité de pilotage et groupes thématiques). En outre les réunions de suivi et de planification du Secrétariat Permanent ont été régulières au rythme hebdomadaire, sauf exception. Ces réunions ont permis de discuter, de mettre à jour et de valider les divers termes de références des activités planifiées et d’autres documents de travail dans les autres jalons du programme. Sur le plan du renforcement des moyens opérationnels du projet, un nouveau véhicule a été mis à la disposition de la CONAREF. En outre, un accord de partenariat a été signé entre ONUHABITAT et la CONAREF. Ce qui permit à la seconde de directement organiser certaines activités du jalon 1, notamment les activités de renforcement de capacité et de sensibilisation du public autour de la réforme foncière. Enfin, a mise en place des coordinations provinciales est engagée dans le cadre des consultations qui sont mises à profit pour expliquer leurs rôles et les acteurs qui les constituent. L’étape à suivre est le suivi de la formalisation par les autorités provinciales, le gouverneur en tête. .

**Pour le jalon 2,** la stratégie des consultations sur le draft du document de politique foncière nationale a été élaborée et assortie des supports pédagogique et d’un plan opérationnel. Le programme a décidé de mener les consultations dans les 26 provinces de la République et 9 provinces ont déjà été couvertes (Bas-Uele, Haut-Uele, Ituri, Kasaï, Kwango, Kwilu, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tshopo). Une équipe d’animation impliquant les organisations de la société civile a permis de rendre le processus participatif, inclusif, ainsi que l’appropriation par les acteurs comprendre la démarche et conduire leur propre consultation tout en en versant les résultats à l’équipe ONUHABITAT/CONAREF.

. L’équipe a aussi engagé les discussions en interne sur le cadre légal qui devrait être mis en place en lien avec le document de politique foncière, avant de le soumettre aux experts externes réunis en groupes thématiques du 17 au 19 Décembre 2019. Les mêmes experts ont examiné les les TDRs de l’évaluation législative de la loi de 1973. Une version améliorée de ces TDRs sont maintenant disponible et l’évaluation débutera en Février 2020 avec le recrutement de l’équipe de consultants prévue à cet effet. Les résultats atteints à ce niveau du jalon 2 permettront d’orienter l’élaboration de la nouvelle loi en termes de contenu.

**Pour le jalon 3,** le premier draft du guide méthodologique est disponible. Le draft 2 est en cours de finalisation à la lumière des commentaires déjà reçus. Le guide présente de façon théorique les différentes étapes de la mise en place du système d’information foncière (SIF), ainsi que les outils qui l’accompagnent notamment le cadre juridique qui en garanti le succès. La mise en place du registre foncier communautaire et du SIF a démarré avec les activités de sensibilisation et d’information, une analyse situationnelle, ainsi que par une évaluation des capacités de l’administration foncière à Mambasa. Les études de référence ont été finalisées pour Kwilu et Maindombe. L’aplanissement des difficultés internes permet d’accélérer les activités en 2020.

Les activités du programme sont bien coordonnées à travers la planification conjointe entre les deux partenaires (CONAREF et ONUHABITAT). Deux agences locales d’exécutions ont été recrutées pour accélérer la mise en œuvre du programme, notamment au niveau du jalon 3 dans les provinces pilotes de Maindombe et Ituri. Un plan de suivi-évaluation du programme est en place et des réunions de suivi se tiennent de façon ponctuelle et des mesures correctives apportées le cas échéant.

# OBJECTIFS

Le programme d’appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole ».

L’objectif stratégique du programme est : « d’ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques contribuant à l’évolution vers l’objectif stratégique sont les suivants :

* Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
* Appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d’harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l’élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
* Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

# RESULTATS

Les résultats du programme au titre de l’année 2019, sont décrits ci-dessous (1) et examinés dans le cade des résultats plus loin (2).

## **Description sommaire des résultats**

**Jalon 1 : Renforcement de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF)**

La fonctionnalité de la CONAREF est effective au niveau central. Un pas important dans le renforcement de cette fonctionnalité a été la signature d’un accord de partenariat entre elle et l’ONUHABITAT. Ainsi, une partie du budget lui est transférée pour réaliser certaines activités du PTBA 2019. La CONAREF a, de ce fait, commencé la mise en œuvre de son plan de renforcement des capacités à travers l’organisation d’une série de formations pour l’année 2019. Elle a aussi réalisé un plan des activités prioritaires au titre du plan de communication en 2019 : l’organisation pour le ministre des affaires foncières d’une conférence de presse sur le processus de la réforme foncière ; l’organisation d’une émission télévisée sur la télévision nationale congolaise sur l’importance de la réforme ainsi que d’autres activités de sensibilisation. Ce qui a contribué à une large diffusion de l’information autour de la réforme foncière en plus de l’opportunité de communication dans le cadre des consultations sur le document de politique foncière nationale.

Pour l’opérationnalisation des coordinations provinciales de la CONAREF (CP-CONAREF), les consultations provinciales ont permis de poser les premiers jalons à travers la présentation du cadre organique de la CONAREF et des rôles dévolus aux provinces dans le cadre de la réforme foncière. La composition des CP a aussi été présentée et les différentes acteurs identifiés. L’étape suivante est de faire un suivi rapproché avec les autorités provinciales pour la formalisation des CP-CONAREF en tant que cadre de concertation des acteurs du secteur foncier au niveau de la province et qui fait le lien avec la CONAREF centrale basée à Kinshasa. Ce suivi se fait dans le cadre de l’accord de partenariat entre CONAREF et ONUHABITAT. Un accent particulier est mis sur les provinces pilotes (Mai Ndombe, Kasaï Orientale, Kwilu et Ituri) où les agences locales d’exécution auront un rôle d’appui à jouer. A ce stade, l’exercice a été fait dans 9 provinces. Parmi celles-ci, une avancée est à noter au niveau du Sud-Kivu, de l’Ituri et de la Tshopo.

En termes de suivi et de coordination des activités du programme, un appui permanent est apporté à la CONAREF dans le cadre de la préparation et de l’organisation des réunions techniques au niveau du Secrétariat Permanent permettant d’harmoniser les vues sur l’avancement du projet. Les différents résultats du projet ont aussi été présentés à deux organes qui se sont réunis une fois chacun :la Cellule technique (septembre 2019) et le comité de pilotage (11 Décembre 2019). Le Comité de Gestion, quant à lui, s’était déjà réuni en amont (30 avril 2019) pour donner aval à la mise en œuvre du PTBA.

La réunion des groupes thématiques s’est tenue du 17 au 19 Décembre. Une dizaine d’experts avec des profils variés (politologue, juriste, économiste, sociologue) a été identifiée et consultée sur un certain nombre de matières. Les experts ont notamment examiné et donner leur avis sur la politique foncière, le registre foncier communautaire, et les réflexions sur le cadre juridique à mettre en place en lien avec les options de politique foncière.

A l’issue des échanges dont une synthèse est faite par la CONAREF, chaque expert a soumis un commentaire écrit sur le document de politique foncière. Aussi, l’idée du registre foncier communautaire a été bien accueilli et les contributions sont allés dans le sens de l’amélioration de la démarche et des éléments de contenu. Enfin, les experts ont fait une contribution importante sur les premières idées du cadre juridique et les échanges ont permis d’orienter l’approche.

Sur la mobilisation des partenaires, ONU-Habitat a engagé une consultation avec les agences sœurs du système des nations-unies ainsi que les autres partenaires du secteur foncier. Cette consultation a permis de présenter l’état d’avancement de la réforme aux partenaires, mais n’a pour le moment pas permis de mieux les mobiliser. L’idée est de mieux impliquer le gouvernement à travers le leadership du ministre des affaires foncières qui n’était pas encore en poste lors de ces consultations.

Aussi, le gouvernement congolais, à travers le ministère des affaires foncières, a organisé une conférence sur les conflits fonciers à l’Est de la RDC avec le soutien et le partenariat de l’ONU-Habitat, de l’ambassade des Pays-Bas et de l'ONG néerlandaise transition internationale (TNI). Les recommandations issues de cette conférence ont été mises en lien avec le processus de la réforme foncière au regard des dimensions retenues dans le draft de la politique foncière. Un plan d’action chiffré traduira ces recommandations en interventions concrètes pour les différents acteurs du secteur. Il est présentement au niveau du ministère des affaires foncières pour validation.

Dans cette même ligne d’appui, la CONAREF, à travers les consultants mis à sa disposition par ONU-Habitat, a apporté sa facilitation au dialogue intercommunautaire sur l’insécurité dans les Hauts Plateaux des territoires de Fizi, de Mwenga et d’Uvira, tenu en juin 2019 à Uvira au Sud Kivu. Un élément important de ce dialogue est l’examen des outils de résolutions des conflits fonciers violents, à capitaliser dans les dimensions de la politique foncière.

Enfin, la capacité de mobilité de la CONAREF a été renforcée par l’achat d’un nouveau véhicule dont la gestion et l’utilisation lui ont été transférées, totalisant le nombre de matériels roulant à deux. L’appui au fonctionnement du bureau est aussi transféré à la CONAREF à travers l’accord de partenariat.

**Jalon 2 : Élaboration du document de politique et de la loi foncières**

Au titre de l’année 2019, le travail sous le jalon 2 a porté sur les consultations multi-acteurs, les études supplémentaires en vue de l’élaboration de la loi, ainsi que la finalisation du document de politique foncière à la lumière des contributions issues des consultations.

Pour les consultations, la CONAREF et son partenaire ONU-Habitat/GLTN ont pris l’option de consulter les différentes parties prenantes dans toutes les provinces de la République. Une stratégie et un paquet pédagogique pour la conduite méthodologique des consultations ont été élaborés. Une trentaine d’animateurs/facilitateurs, dont une dizaine de femmes, a été identifiée et formée, afin de renforcer la capacité de l’équipe pour une couverture facile des 26 provinces en termes de temps et de moyens. Les animateurs/facilitateurs sont sélectionnés au sein des organisations de la société civile, de l’administration foncière, en plus d’autres personnes ressources.

La stratégie des consultations a été partagée avec les organisations de la société civile (REPALEF, DTCR-R, ILC, CFLEDD, CONAPAC, etc.) et d’autres partenaires afin de leur présenter et discuter avec elles au cours d’une réunion. Tout en faisant des contributions pour l’amélioration du document, certaines organisations ont exprimé l’intérêt à prendre part aux consultations à travers des modalités diverses : prise en charge d’une province, accompagnement de la descente de l’équipe d’animation, mobiliser les acteurs des niveaux territoriaux inférieurs, organisation de consultations parallèles avec leur propres membres en utilisant la méthodologie du programme, etc.

Après avoir testé la méthodologie lors du symposium organisé par ONU-Habitat en mars 2019 à Goma et pendant la conférence de Bukavu (juin 2019) sur les conflits fonciers à l’Est de la RDC, le processus a démarré avec un atelier de lancement, couplé avec la formation des animateurs/facilitateurs les 24 et 25 Juillet 2019. A ce stade, neuf (9) provinces ont été couvertes par les équipes d’animation composées chacune de représentants de la CONAREF, d’ONUHABITAT, du ministère, du Secrétariat Général, de l’ALE et d’animateurs/facilitateurs.

Comme mentionné sous le jalon 1, les réflexions sur le cadre juridique ont été enrichies par les contributions des groupes thématiques. Les termes de référence de l’évaluation législative de la loi de 1973 ont été affinées et l’équipe de consultants à commettre à ce travail peut maintenant être recrutée. Une architecture de la loi est en cours de production pour faire l’objet d’une analyse approfondie.

**Jalon 3 : Appui aux communautés : Elaboration de guides sur les systèmes d’informations foncières (SIF) et registres fonciers communautaires.**

Pour ce jalon, les activités au titre du PTBA 2019 se focalisent sur la finalisation du premier draft du guide méthodologique pour la définition des stratégies provinciales en matière de gestion foncière. Ce guide concerne aussi un autre jalon du programme, l’appui aux communautés pour la sécurisation des droits fonciers locaux. Le reste du plan de travail concerne la mise en place du registre foncier communautaire (RFC) pour le renforcement du cadastre en RDC.

Le premier draft du guide a été produit et a fait l’objet d’une relecture à la lumière de certains commentaires faits à l’interne ainsi que le cadre conceptuel élaboré en amont. Le draft 2 est en cours de finalisation. La version finale du guide sera produite à l’issue des expériences pilotes en cours dans quatre provinces (démarrage effectif en Ituri et Maindombe).

En Ituri, avec l’appui de l’ALE (l’Université Chrétienne Bilingue du Congo – **UCBC)**, une étude complémentaire a été menée sur le site du projet (deux villages du territoire de Mambasa – Mabukulu et Andikwakwa). Cela permet une analyse situationnelle de la tenure foncière servant de situation de départ. La cartographie des acteurs a été aussi faite et les acteurs clés pour la mise en place du SIF/RFC sont maintenant identifiés. Une première activité d’information et de sensibilisation sur le SIF/RFC et la démarche de sa mise en place. L’expérience est bien accueillie par les autorités locales et les autres acteurs. Une évaluation de capacité a été réalisée pour la circonscription foncière de Mambasa, permettant de faire un état des besoins ainsi qu’un plan de renforcement des capacités pour elle.

Dans le cadre de la mise en place du SIF, il est prévu la construction des bâtiments pour l’administration foncière dans les zones d’intervention du programme. Le plan de la construction a été validée par le secrétariat général et les ministères provinciaux concernés, notamment en Ituri et à Maindombe. Pour le site de Mambasa en Ituri L’entreprise de construction est déjà recrutée et le contrat signé. Les travaux démarrent en février 2020. Le processus traine du côté de Maindombe du fait de la non-disponibilité, dans la zone, d’entreprises répondant aux critères de sélection. L’appel d’offre est en passe d’être relancée, mais le service de passation de marché explore des alternatives pour accélérer le processus tout en respectant les procédures.

Problèmes rencontrés :

Le problème majeur rencontré été le retard dans les décaissements pour réaliser les activités. Des solutions ont été apportés pour accélérer le décaissement et la planification des activités et pour éviter qu’il ne se reproduise en 2020. Parmi les solutions on note la signature des accords avec les deux Agences locales d’exécution et le transfert progressif d’une partie du budget à leur compte pour la gestion. Tous les accords ont été signés et le transfert de fonds est effectif.

Un autre problème important a été les difficultés liées à l’organisation des ateliers de consultation dans les 26 provinces. Ces difficultés sont surtout d’ordre logistique, géographique (accessibilité des zones de départ des participants) mais aussi liées à la planification simultanée de ces consultations avec d’autres activités. Une stratégie de déploiement assortie un calendrier indicatif a été élaborée et fait l’objet de discussion et de mise à jour continue au sein de l’équipe CONAREF/UNHABITAT.

Enfin, il a été difficile de mettre en place un cadre de collaboration formelle avec les programmes intégrés. Malgré les efforts de l’équipe dans ce sens, les progrès sont timides. Les échanges sont pour le moment limités au partage d’information pour certains, et à la contribution technique du programme foncier aux livrables de ces programmes dans la plupart des cas. Pour les autres programmes sectoriels, les contacts sont établis sans qu’une feuille de route claire ne soit en place pour la collaboration. C’est à cela que l’équipe s’attèlera lors de sa retraite de planification auquel participeront les représentants de tous les programmes sous financement FONAREDD/CAFI.

## **Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance**

Tableau 1Progrès vers les résultats du projet (Cadre de Résultats**)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Outcome 1 : D’ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.** | | | | | | | | | | **Ajustement de la cible (cas échéant)** |
| **Output** | **Indicateurs** | **Baseline** | | | **Cibles 2019** | | **Résultats 2019** | | **Commentaires** |  |
| **Valeur** | **Année** | **Source** | **1er Sem** | **2ème Sem** | **1er Sem** | **2ème Sem** |  |  |
|  | Existence d’un document de politique foncière équitable (Existence d’un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l’accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Politique inexistante. La loi actuelle ne distingue pas les droits de différentes catégories d’ayant-droit communautaires, | 2017 | PRODOC | -Draft 1 du document de Politique | -draft 2 de politique foncière suite aux consultations provinciales | Le Draft 1 est disponible et fait l’objet de consultation publique | Le draft 2 de la politique est en cours d’élaboration | Résultats attendus à la fin du projet :  -évolution normale :  -validation de la politique au niveau du gouvernement prévu en début du semestre 2, 2020. |  |
|  | Existence des textes légaux ou règlementaires clarifiant ou complétant les dispositions actuelles | N'existent pas | 2017 | PRODOC | -Draft 0 de la loi révisée | Draft 1 de la loi révisée | RAS | Maquette de la loi disponible pour discussion avec des experts | Résultats attendus à la fin du projet :  -productions des ou complétant les dispositions actuelles selon la politique adoptée |  |
|  | Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre | N'existe pas | 2017 | PRODOC | -Draft1 issues des relectures des experts | -Draft 1 validé par les experts | RAS |  | Résultats attendus à la fin du projet :  -draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre |  |
| **Output 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | | | | | | | | | | |
| 1.1. | Niveau de fonctionnalité de la CONAREF | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Elevé | Elevé | Moyen | Moyen | - Le processus se consolide avec le fonctionnement régulier de tous les organes de gestion.  - La CONAREF s’exerce à une gestion autonome à travers la mise en œuvre du MoU en cours d’exécution ; |  |
| 1.2. | Taux d’exécution du programme adopté de CONAREF | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Elevé | Elevé | Faible | Elevé | Au 31 décembre 2018, le processus de réalisations des activités vers les livrables a été engagé à près de 83% traduit dans le PTBA et feuille de route |  |
| 1.3. | Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux | Faible | 2017 | PRODOC  Revue | Elevé | Elevé | Faible | Elevée | Quelques activités phares attestent que ce dialogue est sur une bonne voie : consultation des parties prenantes avant et après l’élaboration du projet DPFN, implication d’experts externes à travers les groupes thématiques. , |  |
| 1.4. | Nombre de réunions du COPIL organisées pour valider le PTBA et la feuille de route | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 | 1 | Le processus de fonctionnement régulier est acquis. Une réunion a eu lieu en décembre 2019, | Le contexte politique post électoral a influé sur le rythme de fonctionnement du COPIL |
| 1.5. | Nombre de réunions de la cellule technique organisées | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 6 | 6 | 0 | 1 | Une réunion tenue le 03 septembre 2019. ; |  |
| **Output 2 : Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.** | | | | | | | | | | |
|  | Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré | N’existe pas | 2017 | PRODOC  Revue | Satisfaisante | Elevée | Moyenne | **Moyenne** | Le Draft du guide méthodologique est disponible. Une version améliorée est en cours d’élaboration après les commentaires des parties prenantes. |  |
|  | Qualité du texte de Guide méthodologique validé | N’existe pas | 2017 | PRODOC  Revue | Satisfaisante | Elevé | Satisfaisante | **Moyenne** | le guide doit subir une mise à jour/finalisation après les expériences pilotes en cours. |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Output 3 : Les Guides sur les systèmes d’Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés** | | | | | | | | | | |
|  | Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière | Pas encore de capitalisation systématique du processus | 2017 | PRODOC  Revue | - TdR de capitalisation systématique du processus | Engagement dans processus de capitalisation est engagé ; | RAS | RAS | Le processus en cours dans les provinces pilotes. La capitalisation se fait dans le cadre des expériences pilotes en cours. |  |

*Tableau 2 Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateur révisé | Situation de départ en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée) | Cible (LOI ou programme approuvé) | Fréquence de reporting | Progrès réalisé |
| **Effet**: A l’horizon 2020, la sécurisation foncière renforcée et plus particulièrement en matière de **foncier**, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. | Pas de Politique foncière  Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique | Politique foncière issue du processus de la réforme adoptée et mise en œuvre. | Semestrielle  Annuelle. | Le projet de politique est disponible, il fait l’objet de consultations avec les parties prenantes sur l’étendue du territoire congolais. Les réflexions ont déjà commencé sur le cadre juridique à mettre en place en lien avec les options de la politique, y compris sur la gestion décentralisée du foncier à base coutumière. |
| Produit :  - Politique foncière approuvée  - Draft du projet de loi de révision la loi de 1973  - Guides de clarification et l’enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois.  D’ici 2018, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique& Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces.  D’ici 2019 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière | - Pas de politique  - Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière  - Pas encore de capitalisation systématique du processus  Niveau faible d’opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme | - Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée  - Guide méthodologique élaboré et validé  - Politique, Législation Foncière et un transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées  - Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés | Par activité  semestrielle  Annuelle | Le draft 1 de la politique est disponible et sera révisé après les consultations.  Le premier draft du guide méthodologique a été produit et en cours d’enrichissement. Les expériences pilotes ont démarré dans trois provinces et permettront d’améliorer le guide de façon itératif.  Des échanges sont en cours avec certains PIREDD et les sectoriels pour harmoniser les approches et donner des orientations claires sur le foncier.  Une première réflexion a eu lieu à l’interne sur le cadre juridique en mettre en place en lien avec la politique foncière. Des propositions ont été discutée avec les experts externes au sein des groupes thématiques. Une architecture de la loi sera discutée en mars 2020 avant la rédaction de l’avant-projet de la nouvelle loi. |

## **Jalon de la LOI**

Le tableau ci-dessus présente le progrès vers les jalons tels que définis dans la lettre d’intention.

*Tableau 3 Progrès vers les Jalons de la LOI*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période de Janvier 2019 à Juin2019** | | | | | |
| **N°** | **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| 01 | CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux | Rendre la CONAREF opérationnelle pour conduire la réforme foncière | - Signature de l’accord entre CONAREF et ONUHABITAT.  - Organisation directe d’activités par la CONAREF (en collaboration avec ONUHABITAT)  - renforcement du dialogue sur les droits fonciers locaux par le truchement des consultations nationales autour du DPFN et du processus de la réforme foncière. | Mise en place des coordinations provinciales de la CONAREF. | Elaboration d’une stratégie claire de la CONAREF par la CONAREF sur la mise en place des CP et profiter des consultations provinciales en cours pour les installer. |
| 02 | Guide méthodologique élaboré pour la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales | Améliorer la gestion foncière et forestière au profit des communautés rurales dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l’appui des services techniques locaux. | Le draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l’améliorer. Les expériences pilotes en cours permettront de l’améliorer et y intégrer les aspects plus pratiques et éprouvés. | Accélération des expériences pilotes en dans les 4 provinces choisies. Evaluation réaliste de la finalisation de ces études dans le temps restant. | Elaborer un plan réaliste avec les LAE et soumettre la question au FONAREDD. |
| 03 | Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés. | Sécurisation des droits fonciers locaux à travers la mise en place d’un système d’information foncière. | Une première version du registre foncier communautaire a été présentée et soumis à des discussions | Idem que N°2 ci-dessus. | RAS |

## **Gestion participative**

Le programme est mis en œuvre de façon transparente et participative. Cela est d’abord reflété dans la planification et l’exécution conjointes des activités par l’ONU-Habitat et la CONAREF. Le fonctionnement régulier des organes politiques et techniques de la CONAREF offre aussi une opportunité de gestion participative institutionnelle, avec la représentation de différents ministères ayant une compétence touchant au foncier.

En outre, toutes les autres parties prenantes sont consultées et leurs avis pris en compte. Ainsi, la société civile est impliquée à travers une consultation permanente avec les organisations des peuples autochtones, les organisations de défenses des droits des femmes, des jeunes, la stratégie d’engagement nationale (SNE) de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (International Land Coalition - ILC), ainsi qu’avec le Groupe de travail climat REDD+ rénové (GTCRR) qui participe aux différentes rencontres de planification du programme. La même dynamique de participation touche aussi l’ANATC (Association nationale de l’autorité traditionnelle du Congo) qui désormais est pris en compte dans les diverses consultations. Ces acteurs sont impliqués dans le processus tant au niveau national qu’au niveau des provinces où la participation est aussi ouverte aux organisations locales.

Dans le cadre des consultations sur le document de politique foncière, le programme a engagé une réflexion avec les partenaires de la société civile afin de les faire jouer un rôle actif permettant une appropriation du processus dans lesdites consultations, notamment au niveau provincial. La réunion d’échanges organisée à cet effet a permis aux partenaires de faire des propositions d’amélioration de la stratégie de consultations qui leur a été présentée, en se référant notamment au ‘Guide méthodologique de consultations’ élaboré par le GTCRR. Les propositions sont aussi allées dans le sens de leur participation et accompagnement dans le processus des consultations. Le déploiement sur le terrain se fera conformément à un calendrier et une modalité convenus entre la CONAREF et ses partenaires.

## **Narratif sur l’aspect genre**

Une importance particulière est accordée à la question du genre dans la mise en œuvre du programme. Après une analyse des problèmes fonciers touchant les femmes en RDC, des aspects liés au genres sont intégrés dans le draft du DPFN. En outre, dans le cadre de la stratégie des consultations le programme a requis qu’au moins le tiers des animateurs sélectionnés soit des femmes. Cette recommandation a été partagée avec les OSCs afin qu’elles l’intègrent dans le choix des animateurs qu’elles proposent. Cet objectif n’a pu être atteint et au déploiement, on ne compte que xx femmes sur les xxx animateurs retenus.

Les consultations sont aussi l’occasion d’impliquer les femmes dans les discussions sur le document de politique foncière. Au niveau des 9 consultations déjà organisées, 15% des participants était des femmes sur les près de 600 représentant des parties prenantes. Ces femmes représentaient non seulement des organisations de femmes, mais aussi d’autres catégorie de parties prenantes.

Pour mieux intégrer la question du genre dans la suite du programme, l’équipe bénéficie d’un appui des spécialistes en genre au sein de la section foncière du siège d’ONUHABITAT. Cela permet d’améliorer la sensibilité genre de l’équipe de coordination, d’initier des formations sur le genre dans le foncier, d’approfondir le mapping des organisations travaillant sur la question et leur engagement dans le processus, etc. Un dialogue spécifique est aussi programmé, dans le cadre des consultations, avec les femmes et les jeunes sur le processus de la réforme foncière.

Enfin, il est à noter une présence du personnel féminin (autour de 38%) dans les équipes de la CONAREF et d’ONU-Habitat travaillant sur le programme.

## **Respect des Normes et Gestion Environnementale et Sociale**

Mesures prises pour le respect des sauvegardes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | -Le draft 1 de politique foncière a réservé un domaine spécifique sur ce sujet.  -Une note concept a été produite au niveau du programme pour relever l’interrelation entre la REDD et le foncier en lien avec les services environnementaux. | Inclus dans le budget du programme |  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | -Le programme est conjointement mis en œuvre avec la CONAREF ;  -Les autres parties prenantes sont régulièrement consultées et impliquées dans la mise en œuvre  -Le mécanisme de gestion de plainte de FONAREDD est opérationnel. Il reste de le contextualiser au niveau de la CONAREF à travers le système de communication en cours de développement.  -Un plan de communication est élaboré pour atteindre le maximum de personnes possible en termes d’information et de sensibilisation ; | Inclus dans le budget du programme |  |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes  (IFC norme 4) | Le draft 1 de la politique foncière veut, entre autres, corriger dans ces différentes dimensions ces aspects d’injustice  -Le mécanisme de gestion de plainte de FONAREDD sera promu par la CONAREF qui se dotera de son propre mécanisme progressivement ; | Inclus dans le budget du programme |  |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | A travers la collaboration avec les PIREDD particulièrement avec l’appui aux communautés dans le SIF, il sera possible d’établir une passerelle d’incitation aux résultats de sécurisation et de réduction des conflits fonciers avec les bénéfices REDD+. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Une des options fondamentales de politique foncière touche à l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable. Une dimension récupère le contenu de ce principe. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales  (Cancun d) | en plus de ce qui est dejà repris dessus, les peuples autochtones et autres communautés locales sont impliquées et appuyés pour une bonne prise en compte de leurs préoccupations. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées.  (Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | La réforme foncière vise notamment à sécuriser les droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | Le draft de politique élaboré prend en compte ces aspects. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Le programme de réforme foncière est de portée nationale et devra éviter qu’une sécurisation ici soit objet de déplacement des émissions dans un autre endroit de la province ou du pays. Une étude spécifique sur la place de la RDDD et carbone forestier en lien avec la sécurisation foncière &forestière, sera menée avant fin 2020. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | -Le programme de réforme foncière avec la mise en œuvre de la politique foncière adopté le moment venu, impliquera l’élaboration projets et programmes transformateurs des conflits. Des ressources humaines seront recrutées ici et là. –Les manuels des procédures pourront s’appliquer.  -Par ailleurs, les normes des nations-unies s’appliquent à ce jour aux employés du programme. | Partiellement inclus dans le budget du programme et suite à mobiliser. |  |

## **Gestion des risques**

Les différents risques identifiés et leur mode de gestion sont décrits dans la matrice ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification des risques** | | | **Analyse du risque** | | **Traitement du risque** | | | **Suivi du risque** |
| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Action(s) | Resp. | Date limite | Avancement |
| Défaut de l’autonomie de la gestion financière de la CONAREF | Début du programme (2017) | Technique -Opérationnel |  | Moyen | Signature d’un accord de collaboration entre l’agence et la CONAREF  Mise en place d’un manuel de procédures administratives et financières pour la CONAREF |  |  | Accord signé. Manuel validé. Mise en œuvre de l’accord et gestion d’une partie du budget par CONAREF en 2019-2020. |
|  |  |  |  |
| Le défaut d’installation des coordinations provinciales de la CONAREF | Début du programme (2017) | Technique -Opérationnel |  | Moyen | Doter la CONAREF des moyens nécessaires (financiers et matériels) pour lui permettre d’installer les coordinations dont le rôle est capital pour assurer la dynamique de discussion autour de la politique foncière ; |  |  | Le document de programmation ainsi que le comité de gestion ont cadré le vrai rôle des CONAREF en provinces.  Deux coordinations foncières sont mises en place. Certaines provinces ont aussi mis en place des coordinations provinciales en dehors du PARF-RDC.  Les ateliers de consultations sur le draft de la politique foncière sont aussi l’occasion de mettre le cadre provincial en place, à charge pour les autorités locales de continuer le débat. Processus en cours. |
| Le défaut de renforcement de capacité au sein de la Cellule Technique, du Secrétariat Permanent et de l’Administration foncière |  | Technique -Opérationnel |  | Moyen | Lobbying pour la recherche des moyens. |  |  | -le plan de renforcement des capacités en cours d’enrichissement, une fois mis en œuvre(jalon 1), ainsi que les appuis aux communautés à travers le système d’information foncière (SIF) (jalon 3) devraient apporter des réponses durables à ce risque.  -Risque sous contrôle. |
| Absence d’un budget au niveau de la CONAREF (fonctionnement + mise en œuvre des activités importantes de la réforme foncière) |  | Technique -Opérationnel |  | Elevé | L’élaboration d’un budget des activités de la CONAREF et du Budget de fonctionnement. Il appartient au gouvernement de soutenir financièrement sur son budget public, une gamme importante d’activités de mise en œuvre de la CONAREF. |  |  | Il y a encore nécessité de placer sur le budget national une prise en compte de ce volet de programmation pour marquer l’engagement du gouvernement ;  - cela n’est pas encore effectif,  ,-aussi la synergie des PTF n’est pas encore soudée,  -risque qui reste élevé |
| Le dédoublement des structures |  | Technique -Opérationnel |  | Elevé | La CONAREF doit produire l’ébauche du document de politique foncière et la question de la réforme foncière doit être présentée au gouvernement comme une de ses priorités. |  |  | Le draft 1 du document de politique foncière est déjà disponible. Il faut à présent aborder la phase de son appropriation provinciale tout en présentant les grands principes qui seront traduits dans la loi révisée.  Le document de programmation actualisé sert de balise aux actions en cours.  -risque devenu moyen |
| Insécurité et incapacité à poursuivre la mise en œuvre du programme |  | Politico-administratif |  | Elevé | Partenariat avec les organisations locales opérationnelles dans la zone d’intervention et qui ont une certaine crédibilité sur le terrain et qui peuvent se mouvoir plus facilement dans le contexte d’insécurité. |  |  | Risque en baisse de niveau. Des agences d’exécution locales ont été sélectionnées pour la mise en œuvre des expériences pilotes sur le terrain, avec l’implication des communautés locales. |
| Opposition des autorités coutumières et des populations locales |  | Politico-administratif |  | Elevé | Respect des autorités coutumières, prises-en compte de la culture locale. Sensibilisation et vulgarisation, valorisation du savoir-faire local et de la main-d’œuvre |  |  | A ce jour, les autorités traditionnelles participent totalement et activement au processus de la réforme et le document de politique foncière a pris en compte leur place de choix. Les sensibilisations au niveau des sites pilotes ont démarré (Mambasa et Maindombe) et elles ne montrent pas d’opposition aux reformes proposés. Au contraire, elles pensent que le registre foncier communautaire est une bonne idée et répond à leur besoin. |
| Manipulation des Communautés Locales et des Peuples Autochtones par les élites locales pour saboter le programme |  | Politico-administratif |  | Elevé | Définition et mise en œuvre de procédures et de standards reconnus dans les activités de clarification des droits |  |  | Il est prévu dans la mise en œuvre, de vérifier comment les sauvegardes socio-environnementales sont prises en compte dans la politique foncière ainsi que dans les textes de lois et programmes intégrateurs.  A ce jour, les communautés locales et les PA sont bien pris en compte dans les consultations en cours et leurs structures sont bien dans les organes de décisions (comité de gestion, cellules techniques) ;  Le risque est devenu moyen et en cours d’être maitrisé ; |
| Interaction entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) peu satisfaisante en termes d’intégration. |  | Politico-administratif |  | Elevé | Implication des élus du peuple, des leaders locaux et autorités des ETD dans le processus de la reforme |  |  | Les consultations provinciales ont débuté et permettent d’informer et d’impliquer les , les députés provinciaux, les notables locaux, les chefs coutumiers, l’administration publique, des leaders locaux et autorités des ETD dans le processus de la réforme. La mise en place progressive des coordinations provinciales contribue aussi à cette démarche participative. |
| Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle |  | Politico-administratif |  | Elevé | Dynamisation des cadres de concertation multi acteurs de la réforme foncière |  |  | A ce jour, les administrations foncières ainsi que les chefs de chefferies et secteurs sont activement impliqués dans le processus de la réforme.  Les consultations provinciales et nationales en cours en 2019, permettent de maintenir cet élan ;  La phase 2 du programme prend en compte le renforcement des capacités des administrations foncières provinciales et locales, des prestataires de services ;  Le risque est devenu moyen et en cours d’être maîtrisé. |
| Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d’une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies |  | Politico-administratif |  | Elevé | Implication de parties prenantes publiques – privées dans le processus de PSE (paiement pour service environnementaux) avec appropriation locale du processus REDD+. |  |  | Au-delà du programme foncier, les PIREDD sont entrain de répondre à ce besoin (voir PIREDD Plateau de Batéké, PIF).  Jusque-là l’implication de parties prenantes publiques (cabinet et SG-provinces) –privées (Acteurs non étatiques) dans le processus de PSE se met en marche, la volonté est engagée ;  Malgré les efforts d’implication, la FEC (secteur privé) n’est pas encore très visible dans la réforme, un effort va être fait dans ce sens.  -Le risque est devenu moyen et pourra être maitrisé ; |

## **Illustration narrative spécifique**

Le programme a permis de renforcer le dialogue national autour du processus de la réforme foncière à travers sa démarche participative et de terrain. Cela s’illustre par l’organisation d’ateliers provinciaux dans une dizaine de province en 2019. Ainsi, les parties prenantes ont été impliquées dans les différentes réflexions avant et pendant les consultations. Cette démarche a permis d’accentuer l’appropriation du processus par l’ensemble des acteurs. En effet, en plus de l’information sensibilisation des acteurs, le programme a impliqué certaines catégorie dans l’animation des consultations afin de leur permettre de porter le message de la CONAREF au niveau des provinces et au sein des grands réseau dont ils sont membres. Cela permet aussi de recueillir les contributions des différentes parties prenantes pour l’amélioration du projet de politique foncière nationale.

En outre, la mise en place progressive des coordinations provinciales de la CONAREF sous forme de cadres de concertation permet aussi d’élargir le débat autour de la réforme et de renforcer la participation des acteurs au niveau décentralisé. Au cours des consultations déjà réalisées, la majorité des participants apprenait pour la première fois de l’existence de la CONAREF et la prévision par son décret de création de la mise en place d’un démembrement en province. Un résultat important des consultations est donc de porter l’information auprès des acteurs, y compris les autorités, et les pousser à la formalisation d’un tel cadre en s’appuyant sur l’arrêté du ministre national en charge des affaires foncières sur les coordinations provinciales de la CONAREF. La seconde étape après les consultations est de faire le suivi auprès des provinces qui ont pris l’engagement d’en créer et d’établir un lien formel avec le secrétariat permanent à Kinshasa.

## **Modalités de suivi**

En termes de Suivi du programme, l’année 2019 a débuté avec une retraite de planification annuelle qui a réuni ONU-HABITAT, CONAREF, FONAREDD, le ministère aux affaires foncières et quelques partenaires de la société civile. A l’issue de cette retraite, un Plan de travail annuel budgétisé a été élaboré pour la mise en œuvre des activités de l’an 2019, qui sera validé, plus tard, par le comité de gestion organisée pendant le premier semestre concernant la validation du PTBA, l’accord entre ONU-HABITAT et la CONAREF ainsi que le rapport annuel 2018.

Le système de Suivi et Evaluation du programme a été conçu et mis en place à travers une stratégie de suivi et évaluation élaborée et validée, un plan de suivi et évaluation annuel et des outils de collecte des données et de rapportage. L’opérationnalité du système en place ne sera effective que lorsque le partenaire en charge de la mise en œuvre de la réforme foncière s’en appropriera complètement pour faire le suivi du process, néanmoins certains éléments du système sont déjà pris en compte par le partenaire. Afin d’assurer une bonne mise en place du système, un renforcement de capacité du partenaire est essentiel pour lui permettre de comprendre son importance ainsi que sa fonctionnalité.

Pendant cette période, le programme a reçu une vérification indépendante du programme conduite par un consultant du fonds CAFI, il était aussi planifié une évaluation mis parcours du programme pendant la même période. Cette évaluation n’a pas encore eu lieu pour donner suite aux résultats d’une évaluation interne du niveau d’avancement des activités qui ne justifiait pas valablement la tenue de cette évaluation. Cependant, l’option de la tenue de cette évaluation sera levée avec l’orientation du comité de gestion justifiant la pertinence de cette activité. Néanmoins, une évaluation initiale des partenaires de mise en œuvre du programme a été déclenchée au début du partenariat pour souligner la capacité organisationnelle des partenaires afin de bien définir leur rôle dans la gestion du projet. Une autre évaluation est prévue à la fin du partenariat pour évaluer le niveau d’amélioration de la capacité organisationnelle des partenaires à la fin de l’appui reçu à travers le projet mis en œuvre.

Soulignons que des accords de partenariats signés avec deux agences locales d’exécution pour faciliter la mise en œuvre des activités du programme ainsi que l’accord avec le partenaire gouvernemental (CONAREF) constituent une grande partie de la réussite dans l’atteinte des résultats. Les activités sont planifiées avec ces trois partenaires à travers différentes réunions et consultations, ensuite des réunions et communication de suivi des activités sont réalisées. A travers ces partenariats, le plan de suivi et évaluation est mis en œuvre et les outils sont utilisés par les partenaires. Pendant cette période plusieurs réunions techniques de suivi des activités et validation des résultats produits ont été tenues. Il s’agit des réunions de coordination du programme ONUHABITAT avec CONAREF, UCBC, CAGDFT dans le cadre de la coordination, du suivi et de l’évaluation des activités du programme.

## **Révisions programmatiques (le cas échéant)**

• Non applicable

## **Ressources**

L’utilisation des ressources financière est présentée dans le rapport financier semestriel. Ce rapport est soumis séparément et reflété dans la fiche de performance des agences.